

L'an Deux Mil Dix Huit, le lundi 11 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monique PARIS, Maire.

Etaient présents : CARPENTIER Isabelle, CHEDEVILLE Sylvain, ENEE Régine, GERAUD Jean, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, MAGIS Jean-Claude, NEUVILLE-BOURDON Céline, PIARD Philippe, PORQUET Alain, STALLIN Nathalie, RUIZ Hervé, TCHEOU Guy Passou

Absents: Candice FERNANDEZ, William HERFORT, Karine DENOLLE, Gwénaëlle THOREL

Absents et excusés : Magali VINCLET

Secrétaire de séance : Nathalie STALLIN

Date de convocation : 04 juin 2018

PREAMBULE

Mme Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Autorisation au Maire : signature convention de mise à disposition du personnel pour l'entretien de la voirie – année 2018

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ajout de ce point

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL

Le Procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité (14 voix pour)

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Aménagement trottoirs RD 225A

TOFFOLUTTI pour un montant de 14 056.00 € HT

Travaux de trottoirs rue de la Valette

TOFFOLUTTI pour un montant de 35 830.00 € HT

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION AVEC UNCMT – ACCUEILS DE LOISIRS

(n°21/2018)

Mme PARIS donne la parole à Mme LA MARTA BLASCO

A compter de septembre 2018 dans le cadre de la mise en place de mercredis loisirs et accueils de loisirs pendant la période des vacances scolaires, une convention régissant les engagements de la commune de Frénoville et de l'UNCMT a été établie.

Elle a pour but de définir :

- Pour la commune de Frénoeuville
 - les moyens mis en œuvre par la commune
 - le coût des séjours pour les familles
 - la participation communale
 - l'assurance
- Pour l'UNCMT
 - l'organisation d'accueil du mercredi et vacances scolaires
 - la prise en charge des formalités administratives et comptables, suivis et relations
 - l'assurance

S'agissant de la participation communale versée à l'UNCMT :

- pour les mercredis loisirs : une subvention de 300 €/période scolaire
- pendant les vacances scolaires : une subvention de 300 €/semaine
- prise en charge d'une partie du séjour/enfant au titre d'une aide financière

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la participation de 300 €/période scolaire pour les mercredis loisirs et 300 €/semaine pendant les vacances scolaires
- prend à sa charge un montant de 10.00 €/par journée/enfant et 5.00 €/demi-journée/enfant
- dit que les crédits seront inscrits au Budget 2018
- autorise Mme Le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'UNCMT
- dit que la convention est signée pour une durée de 1 an

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION FREDON 2018 (n°22/2018)

Par délibération en date du 16 octobre 2017, la commune de Frénoeuville a signé une convention avec le FREDON de Basse Normandie pour la destruction des nids de Frelon Asiatique.

Une nouvelle convention est à passer pour l'année 2018.

Le Département prend toujours en charge 30 % de la destruction d'un nid, plafonné à 110 €

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention de lutte collective contre le Frelon asiatique sur le Département du Calvados avec le FREDON de Basse Normandie

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – DISTRIBUTION GAZ (n°23/2018)

Par décret 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, comme décrit, ci-dessous :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) – décret 2007-606 du 25 avril 2007
- Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP) – décret 2015-334 du 25 mars 2015

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal :

- Concernant RODP
 - 1- fixe le taux de la redevance au taux maximum soit 0.035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé, ci-dessus
 - 2- dit que ce montant soit revalorisé chaque année par
 - ▶ une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé, ci-dessus
 - ▶ sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale
 - ▶ par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 01 janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué

- Concernant ROPDP
 - 1- Fixe le taux de la redevance au taux maximum soit 0.35 €/mètre de canalisation de distribution mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, tel que prévu au décret visé, ci-dessus

CREATION POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

(n°24/2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3, 2°

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire au grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 02 juillet 2018 jusqu'au 31 août 2018 en raison d'un accroissement saisonnier dû aux congés annuels du service technique et espaces verts,

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal :

- décide la création d'un poste de non titulaire au grade d'Adjoint Technique Territorial à 35/35^{ème} à compter du 02 juillet 2018 et jusqu'au 31 août 2018
- précise que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade des Adjoints Techniques (échelle C1) IB 347 IM 325
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DU PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE – ANNEE
2018**

(n°25/2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L5211-4-1 I.II.,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Val ès dunes,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Département du Calvados en date du 18 août 2006 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération du 20 février 2014 fixant le montant des conventions de voirie passées avec les communes au prorata de la longueur de voirie ayant fait l'objet d'une réfection depuis la création de la Communauté de communes,
Vu la délibération du 21 mai 2014 portant sur la prise en compte de l'entretien des bermes dans les conventions de voirie,
Vu la délibération du 20 avril 2017 instituant les modalités de calcul des conventions de mise à disposition de personnel pour l'entretien de la voirie,
Vu la délibération du Conseil communautaire de Val ès dunes n°2018/85 du 24 mai 2018,
Vu le projet de convention adressé par la Communauté de communes, fixant le remboursement à la commune de Frénoville pour un montant de 10 017.96 € pour l'année 2018,

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal :

☞ Approuve la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes et la commune de Frénoville pour un montant de 10 017.96 € pour l'année 2018

☞ Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention

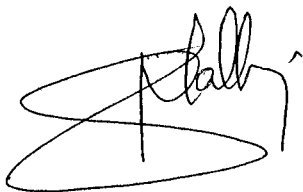
QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu de la CDC du Val Es Dunès en date du 24 mai 2018 a été transmis par email le 06 juin 2018
- Compte rendu du SMEOM D'Argences en date du 16 mai 2018 a été transmis par email le 25 mai 2018
- Rapport d'activités 2017 des services de l'Etat a été transmis par email le 30 mai 2018
- Invitation Assemblée Générale du Tennis de Table le 12 juin 2018 a été transmise par email le 01 juin 2018
- Invitation Assemblée Générale du Tennis le 17 juin 2018 a été transmise par email le 11 juin 2018
- Mme PARIS tient à remercier l'ensemble des élus et bénévoles pour l'organisation de la fête communale du 02 juin qui fût un succès

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20.

Affiché le 14 juin 2018

Le Secrétaire de Séance,
Nathalie STALLIN



Le Maire,
Monique PARIS

